

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 25 JUIN 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 25 juin 2012, le Conseil d'Etat a adopté quatre rapports à l'attention du Grand Conseil:

Demande de crédit de 1,5 million de francs pour la réorganisation du Service des contributions d'ici 2016

Dans le programme de la présente législature, comme dans celui de la précédente, le Conseil d'Etat a fixé comme objectifs d'augmenter le rendement de l'impôt et d'améliorer la relation du Service des contributions (SCCO) avec les contribuables. C'est dans cet esprit que dès 2006 des mesures détaillées (cf rapport 05.036 du 14 septembre 2005) ont été prises pour renforcer la taxation et la perception. En 2007, le Service des contributions a initié une deuxième étape axée sur la productivité et la communication. Ce deuxième train de mesures (cf rapport 07.012 du 4 avril 2007) a notamment permis d'accélérer la taxation et l'encaissement de l'impôt et d'améliorer la communication avec les contribuables. En cohérence avec le rapport concernant le redressement des finances et de la réforme de l'Etat (cf rapport 10.002 du 16 décembre 2009), l'effort de réorganisation du Service des contributions est appelé à se poursuivre. Le rapport que vient d'adopter le Conseil d'Etat propose un certain nombre de mesures visant à revoir la culture, la structure organisationnelle, les outils, les procédures et l'arrangement spatial des locaux du Service des contributions. Le projet s'échelonne entre 2012 et 2016 et ses principaux objectifs sont: augmenter le rendement de l'impôt par un recours accru à l'expertise fiscale et par une rationalisation des processus de travail; recentrer les prestations sur l'usager par la modernisation de l'outil informatique et par la mise en oeuvre d'un organigramme de type matriciel orienté sur le dossier fiscal; assurer une disponibilité maximale des données fiscales pour les autres services de l'Etat, dans les limites fixées par la Loi sur la protection des données. Le coût global du projet se monte à 1,5 million de francs réparti sur une période de cinq ans. Outre un gain de productivité de l'ordre de 10% dans le domaine de la taxation des personnes physiques, les bénéfices directs au terme de la réorganisation sont évalués à cinq millions de francs par année du fait de l'augmentation du volume d'expertises fiscales effectuées par le SCCO. Le Conseil d'Etat est convaincu que l'investissement consenti pour l'ultime phase de ce projet se justifie, qu'il est supportable à court terme et qu'il se révélera gagnant grâce aux augmentations de productivité, de rentabilité et de qualité qu'il procurera à long terme.

Contacts: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00; Youssef Wahid, chef du Service cantonal des contributions, tél. 032 889 64 20.

Demande d'un crédit complémentaire de 640.000 francs pour l'assainissement immédiat des murs d'enceinte de la Prison préventive de La Chaux-de-Fonds

En mars 2008, le Grand Conseil a adopté un crédit de plus de 20 millions pour la transformation et rénovation des prisons à La Chaux-de-Fonds et à Gorgier. Deux crédits complémentaires (adaptation des coûts au renchérissement et travaux de désamiantage

et de protection sismique) ont été par la suite accordés par le Grand Conseil pour ces bâtiments. Les travaux ont débuté au printemps 2010 et ont bien avancé, en particulier à l'établissement de détention de La Promenade à La Chaux-de-Fonds (EDPR). Toutefois, au printemps 2011, une partie intérieure de la muraille d'enceinte sud de l'EDPR s'est subitement éboulée et un étayage provisoire a été immédiatement mis en place. Les solutions de reconstruction du mur d'enceinte sud étant très coûteuses, il est proposé aujourd'hui de construire un nouveau mur extérieur plus élevé, composé d'éléments préfabriqués en béton, d'une épaisseur de 28 centimètres, sur l'ensemble de l'actuelle enceinte. La sécurité de l'EDPR sera fortement renforcée et correspondra bien aux normes actuelles. L'opération représente également une solution pérenne appropriée. Globalement, le coût complémentaire pour l'opération d'assainissement intégral des murs d'enceinte s'élève à 640.000 francs. Le Conseil d'Etat soumet ainsi une demande de crédit complémentaire dans ce sens au Grand Conseil.

Contacts: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00; Valérie Gianoli, cheffe du Service pénitentiaire, tél. 032 889 61 30.

Loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise

Dans son rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise (LPol), le Conseil d'Etat propose plusieurs modifications portant sur différents domaines spécifiques. Il s'agit en premier lieu d'instituer de nouvelles prescriptions afin de permettre à la Police neuchâteloise de procéder à des mesures investigatrices préliminaires. En effet, la Police neuchâteloise n'est plus en mesure d'effectuer de telles activités depuis l'entrée en vigueur du code de procédure pénale au 1^{er} janvier 2011. Le but est donc de combler une grave lacune juridique et ainsi de légitimer des actions telles que le fait d'enquêter sur Internet afin de découvrir de potentiels prédateurs sexuels lorsque la police ne détient que des soupçons qu'une infraction pourrait être commise. Le projet de loi propose également notamment de permettre à tous les agents intervenants dans une même affaire d'être automatiquement levés du secret de fonction en cas de comparution devant un magistrat, à l'instar des auteurs du rapport de police. Une autre modification porte sur le port de l'arme par les agents de la Police neuchâteloise et prévoit la possibilité d'émettre des exceptions à cette obligation en rapport avec certaines fonctions, lorsque cela s'avère inutile.

Contacts: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00; Pascal Luthi, adjoint au commandant de la Police neuchâteloise, tél. 032 889 95 00.

Adhésion du Canton de Neuchâtel à la convention intercantonale sur la HES-SO et à la Convention sur la HE-Arc

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant adhésion du canton de Neuchâtel respectivement à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et à la convention sur la Haute école Arc Berne Jura Neuchâtel (HE-Arc). Avec la nouvelle convention intercantonale, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2013, la HES-SO se dote d'un instrument indispensable à son futur développement. Cette convention prévoit une véritable autonomie institutionnelle, la création d'un rectorat qui dirigera l'institution, une gestion par objectifs et une participation renforcée des personnels et des étudiants. Sur le plan interne, la convention permettra d'adapter les structures de la HES-SO au nombre toujours croissant d'étudiants, d'intégrer mieux les nouveaux domaines de formation et de renforcer les activités de recherche et développement. La HE-Arc est pour sa part une Haute école de la HES-SO au sens du projet de nouvelle convention HES-SO et il est donc nécessaire d'adapter de manière cohérente la convention la régissant. Au-delà de la nécessité d'ordre juridique et politique, la révision permet d'améliorer la gouvernance, de la rendre plus réactive et plus autonome dans ses prérogatives, en laissant aux responsables une marge d'organisation plus grande, tout en garantissant aux autorités politiques la compétence d'orienter le développement de la HE-Arc. Elle permet aussi de tenir compte de la nouvelle répartition spatiale de ses sites de formation et de recherche. Enfin, elle permet d'adapter le système financier à la nouvelle réalité. Tant la

nouvelle convention sur la HES-SO que la nouvelle convention sur la HE-Arc ont fait l'objet d'une large consultation et les nouvelles versions des deux conventions répondent aux exigences du Conseil fédéral, ce qui doit garantir la reconnaissance des diplômes et l'octroi des subventions fédérales. A noter que les cantons de Genève, Valais, Fribourg et Vaud ont d'ores et déjà accepté la convention sur la HES-SO.

Contacts: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00, Laurent Feuz, chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation, tél. 032 889 69 40.

Affaires cantonales

Désignation du nouveau chef du Service de l'économie

Le Conseil d'Etat a désigné M. Christian Barbier, 40 ans, en qualité de chef du Service de l'économie (NECO). Il prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} août 2012, succédant à M. Patrick Cossetini. Marié et père de deux enfants, domicilié au Landeron, M. Christian Barbier est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, complété par différentes formations en finance. M. Christian Barbier a occupé jusqu'en mai dernier le poste de membre de la direction et vice-président des ventes chez Parmigiani Fleurier SA, entreprise horlogère au sein de laquelle il a travaillé durant huit années. Outre son expérience confirmée dans l'horlogerie durant laquelle il a largement contribué au développement des marchés internationaux, il a auparavant été actif dans le secteur bancaire et le conseil en entreprises. Son ancrage dans le tissu économique cantonal, sa maîtrise du secteur horloger, son expertise en business développement, ses compétences financières, sans oublier sa connaissance des enjeux internationaux ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner pour occuper la fonction de chef du service de l'économie.

Contact: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

BCN: nouveau membre du Conseil d'administration nommé par le Conseil d'Etat

L'article 16 de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) du 28 septembre 1998 confie au Conseil d'Etat la nomination du président du Conseil d'administration et de six administrateurs, au début de chaque période administrative. Ces sept personnes sont immédiatement rééligibles. Selon la loi, les membres du Conseil doivent disposer de toutes les compétences requises pour assumer leur mandat, l'âge limite étant fixé à 70 ans. Afin de remplacer le vice-président du Conseil d'administration de la BCN, M. Fabien Wolfrath, atteint par la limite d'âge, le Conseil d'Etat a nommé M. Philippe Maquelin, domicilié à Gorgier, pour lui succéder dès le 1^{er} octobre 2012 et pour la fin de la période administrative 2009-2013. Agé de 60 ans, marié et père de deux enfants, M. Philippe Maquelin a notamment été membre de la direction Nivarox SA/Nivarox-FAR SA au Locle, responsable de l'administration et des finances. Il a ensuite occupé différentes fonctions dirigeantes, en particulier financières, au sein du groupe Portescap à La Chaux-de-Fonds. En 1998, M. Philippe Maquelin a rejoint le groupe ISMECA à La Chaux-de-Fonds en qualité de CFO, responsable notamment pour l'ensemble du groupe des fonctions finances et ressources humaines. M. Philippe Maquelin est par ailleurs notamment administrateur du groupe Tornos et du groupe BNJ FM SA (radios locales, RTN, RFJ et RJB) et ARC FM SA (radio Griff). Pour la présente période législative, le Conseil d'administration de la BCN, présidé par Mme Manuela Surdez (La Chaux-de-Fonds) regroupe également: Mme Brigitte Bachelard (Berne), M. Pierre Godet (Neuchâtel), M. Christian Piguët (Neuchâtel), M. André-Pierre Bouille (Bôle) et Mme Nathalie Tissot (La Chaux-de-Fonds).

Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Vote électronique lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 14 octobre

Le Conseil d'Etat a institué un nouvel essai de vote électronique lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 14 octobre 2012 visant à repourvoir le siège du conseiller d'Etat Jean Studer, qui quittera ses fonctions au 31 juillet 2012 et dont la suppléance sera dans l'intervalle assurée par le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC. Le Conseil d'Etat a également adopté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs. Pour rappel, les listes de candidature devront être déposées à la chancellerie d'Etat jusqu'au lundi 27 août 2012 à midi. Quant aux électrices et électeurs, ils recevront leur matériel de vote entre le lundi 24 et le vendredi 28 septembre 2012.

Contact: Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Subvention à la commune de Cortaillod pour la création d'un tronçon de piste cyclable sur la route de Boudry

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention du fonds des routes communales à la commune de Cortaillod pour la création d'un tronçon de piste cyclable sur la route de Boudry. Le montant devisé des travaux pris en compte est arrêté à 340.000 francs et une subvention de 34% des dépenses effectives jusqu'au maximum de 116.100 francs est ainsi allouée.

Contact: Nicolas Merlotti, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination des deux personnes suivantes à l'Université de Neuchâtel:

- Antonio Sánchez Jiménez est nommé en qualité de professeur ordinaire en littérature espagnole pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2016;
- Elisa Gorla est nommée en qualité de professeure ordinaire en mathématiques appliquées pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2016.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs conféré le titre de professeure associée à la faculté des sciences économiques à Mme Anne Massiani, pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013, terme de l'année académique 2012-2013.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 26 juin 2012